

Décision

Générale

colonial

Décision n° 435 du 1er mai 1939.

n° 435

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

1 mai 1939

Numéro JO

n° 510 du 31/05/1939

Date du numéro

31 mai 1939

TEXTE INTÉGRAL

un congé de convalescence de trois mois à passer en France est accordé à M. Reynaud (Joseph), ouvrier d'art de 2e classe du cadre local des travaux publics. Cet agent classé 957 catégorie, qui voyage seul, prendra passage sur le paquebot Félix Roussel, de la Compagnie des Messageries Maritimes, attendu à Djibouti vers le 8 mai 1939. La dépense est imputable au budget spécial des grands travaux sur fonds d'emprunt de la Côte française des Somalis, section I, chapitre I article 1er , paragraphe 1er,